

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 31-2021-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 31-2021-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 186-2021, à sa séance du 3 mai 2021, le projet de résolution PPCMOI 31-2021-1 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre des usages résidentiels et commerciaux au 1495 à 1497, chemin de la Rivière.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de cette résolution sont :

Article	Objet	Zone existante concernée
130	<p>Permettre, alors qu'elles ne sont pas autorisées par le règlement de zonage, les classes d'usages suivantes sur les lots 4 222 678 et 4 222 679 du cadastre du Québec, où se situe le 1495 au 1497, chemin de la Rivière, aux conditions indiquées pour chaque classe d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - habitation multifamiliale de 3 à 8 logements (H3.1) limitée à un maximum de 3 logements par bâtiment, pour une nouvelle construction; - habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H3.2) limitée à 11 logements et dans le cadre de la reconversion de l'auberge existante seulement; - pension, maison de chambres (H4); - résidence privée d'hébergement (H5) limitée à un maximum de 15 unités d'hébergement; - logement dans un bâtiment à usages mixtes (H7) limité à 3 logements par bâtiment pour une nouvelle construction et à 11 logements dans le cadre de la reconversion de l'auberge existante; - hébergement commercial (C3.1 et C3.2) limité à un maximum de 15 unités d'hébergement; - restauration avec permis d'alcool ou non (C12) uniquement lorsque situé dans le même bâtiment qu'un usage d'hébergement commercial C3.1 ou C3.2 seulement; - activité culturelle (C8); - services professionnels (C16.1); - services personnels (C16.2); - bureau d'entrepreneur, promoteur, développeur (C16.5); - école privée non institutionnelle (C16.6); - spa, centre santé, soins personnels (C16.7). 	Bp01R

Ce projet de résolution concerne la zone Bp01R.

Ce projet de résolution, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **20 mai 2021, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Centre des services techniques Planification et développement du territoire à l'attention de Mme Mélissa Charbonneau, coordonnatrice, Division urbanisme, Ville de Magog, 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1, par la chute à courrier à la même adresse ou encore par courriel à m.charbonneau@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le **jeudi 20 avril 2021, à 16 h 30**. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Le nom de la personne et la nature de son commentaire apparaîtront au compte-rendu de la consultation écrite qui sera déposé en séance du conseil et qui sera publié sur le site internet

de la Ville de Magog.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de résolution peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de résolution, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Les plans de la zone concernée et des zones contiguës sont joints au présent avis.

Donné à Magog, le 5 mai 2021.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe